

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2007
Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 30/141-07
Séance du 20 DEC. 2007

ROCADE OUEST DE COLMAR Phase 2 : tronçons « RD 418- Ligibel » et « nouvelle RD 417 - RD 30 » Programme AR01

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3e/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5e /08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les délibérations des communes d'INGERSHEIM, de WETTOLSHEIM et d'EGUISHEIM respectivement en date des 28 juin 2006, du 6 juin 2007 et du 22 juin 2007.
- VU le rapport du Président du Conseil Général qui indique notamment que les modalités de concertation proposées permettront d'arrêter le projet dans sa nature et ses options essentielles, en associant le public au choix des caractéristiques précises du tracé retenu,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Arrête les modalités de concertation suivantes, au titre des articles L.300-2 et suivants du Code de l'urbanisme, à mettre en œuvre par le département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage de l'opération.

La concertation se fera en deux phases :

- Au stade des études préliminaires,
- Au stade des études d'avant-projet.

Pour ces deux phases, les modalités seront identiques et comprendront :

- Une information sur le lieu et les dates de concertation par voie d'affichage dans les mairies d'INGERSHEIM, de WINTZENHEIM, de WETTOLSHEIM et d'EGUISHEIM ainsi que par annonce dans la presse locale (L'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace) ;

- L'exposition des études pendant trois semaines avec registre d'observation mis à disposition du public dans les mairies d'INGERSHEIM, de WINTZENHEIM, de WETTOLSHEIM et d'EGUISHEIM ;
- Une réunion de clôture de l'exposition sur les études préliminaires et l'avant-projet par groupe de communes :
 - Groupe « Nord » : INGERSHEIM et WINTZENHEIM,
 - Groupe « Sud » : WINTZENHEIM, WETTOLSHEIM et EGUISHHEIM.

La Commission Permanente devra approuver un bilan provisoire de la première phase de concertation au stade des études préliminaires et le bilan de la concertation à l'issue de la seconde phase de concertation au stade des études d'avant-projet.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions